Ministere de la Communauté francaise

Département de l'Education, de la
Recherche et de la Formation.

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale , de
l'enseignement à distance et des
allocations et prêts d'études.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1040 Bruxelles , le 23 Déc 97
Rue de la Science , 43
02 / 238.86.11

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 2226

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : MEDIATION INTERCULTURELLE EN MILIEU HOSPITALIER :
STAGE (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 954003U35X1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

G. Schmit

2226u
1.3.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis — **DOSSIER PEDAGOGIQUE** — **UNITE DE FORMATION STAGE**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
✳ (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) J. Lefère administrateur délégué — Date et signature (2) : 08.11.97

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

STAGE
Médiation interculturelle en milieu hospitalier – STAGE (convention)

CODE (3) 95400 3 U 35 x 1

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ..1.. page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ..1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de : O (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur O (1) supérieur

✳ (1) Enseignement supérieur de type court
O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	x	Social	●
Pédagogique	0	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur : 05.11.97.

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ✳ (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Sans objet (pas d'annexe n° 3)

8. Programme :

8.1. Etudiant — Repris en annexe n° 4 de ..2... page(s) (2)
8.2. Chargé de cours — Reprises en annexe n° 5 de ..1... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Repris en annexe n° 6 de ..1... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours :

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 95400 3 U 35 X 1

11. Horaire minimum de l'unité de formation : **Code U**

11.1. Etudiant : (2) 80 périodes Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement du stage :

Classement du cours (2)	Code U (2)	Nombre de périodes ~~- par étudiant~~ - par groupe d'étudiants (1) (2)
CT	I	40

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

---

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

avis favorable Gofovitch 15 -12- 1997 Hep

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

SP. COORD

Date : 19 DEC. 1997 Signature :

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Annexe 1

U.F.

Médiation Interculturelle en milieu hospitalier : Stage (convention)

Finalités de l'Unité de Formation

Finalités Générales

Conformément à l'art.7, &1 et 2 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, l'Unité de Formation permettra de :

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette U.F. vise à :

- Mettre l'étudiant en situation de médiation interculturelle en milieu hospitalier.
- Permettre à l'étudiant de mettre en pratique les apports théoriques des deux Unités de Formation « Médiateurs interculturels en milieu hospitalier : introduction et approfondissement. »
- Faire acquérir à l'étudiant des savoir-faire pratiques.

Annexe 2

U.F.

Médiation Interculturelle en milieu hospitalier : Stage (convention)

Capacités Préalables Requises

1. Capacités

Pour être inscrit comme étudiant régulier dans l'unité de formation, le candidat devra faire la preuve des capacités ci-dessous.

Savoirs

- Décrire sommairement les institutions médicales, leur organisation,
- Décrire les grands principes de la communication et de la médiation.
- Décrire les différentes facettes culturelles de la communication.

Savoir-faire

- Se présenter et être identifié comme médiateur interculturel, face au patient et au corps médical.
- Définir son rôle et l'exprimer.
- Analyser une situation de communication interculturelle en milieu hospitalier en utilisant les outils d'analyse (A.T./ Entraînement Mental, P.N.L.)

Savoir-être

- Développer des attitudes d'écoute, d'assertivité, d'empathie au cours d'exercices de mise en situation.

2. Titres pouvant en tenir lieu

- Etre porteur d'une attestation de réussite de l'U.F. « Médiateurs Interculturels en Milieu Hospitalier – Introduction ».

ET

- Etre inscrit dans l'U.F. « Médiation Interculturelle en Milieu Hospitalier – Approfondissement » (convention)

Annexe 3

Médiation Interculturelle en milieu hospitalier : Stage (convention)

Constitution de Groupes ou Regroupements

Néant

Annexe 4

Médiation Interculturelle en milieu hospitalier : Stage (convention)

Programme de Travail des Etudiants

Travail de terrain :

L'étudiant devra être capable de :

- construire un projet personnel et professionnel découlant d'une situation médicale donnée.
- préparer et répondre aux demandes d'information, de traduction et de médiation des patients ou du corps médical.
- rédiger des rapports détaillés concernant les interventions de médiation.
- entretenir des relations positives avec
  - les patients
  - le personnel hospitalier
  - les services et associations péri- et parahospitaliers
- justifier le choix des réponses apportées aux demandes.

Auto-évaluation du stage

L'étudiant devra être capable de :

- évaluer son intervention et sa pratique.
- analyser son lieu de stage et les conditions de travail qui en découlent.
- de l'analyse faite, déceler une problématique spécifique.
- relater son expérience au chargé de cours, lors de la supervision et la consigner dans un rapport personnel écrit, l'analyser et la critiquer de manière constructive afin d'en tirer de nouveaux savoir-faire et savoir-être.

Programme de travail pour le personnel chargé de l'encadrement

L'expert en charge de l'U.F. aura pour mission de superviser l'action du stagiaire sur le terrain, de le conseiller et de l'évaluer à plusieurs moments de son action.

1/ Supervision individuelle

- Pratiquera une évaluation formative avec le stagiaire et l'aidera à adapter ses interventions aux demandes formulées et au contexte local.
- Pratiquera une évaluation certificative sur base des capacités de l'étudiant à :

  - justifier les réponses apportées par rapport aux objectifs fixés et actualiser ses pratiques.

- faire le lien entre ses connaissances théoriques et son expérience, afin de pouvoir ajuster son action et faire appel à ses savoirs et savoir-faire pour surmonter les difficultés rencontrées.

Supervisions collectives

- Analyser en groupe les situations réelles de stage.
- Exprimer et échanger les expériences.
- Développer une capacité d'analyse et de critique d'expériences vécues par d'autres .
- Adapter les pratiques aux expériences vécues par soi et par les autres.
- Elargir l'éventail de leurs pratiques.

Annexe 5

Médiation Interculturelle en milieu hospitalier : Stage (convention)

Capacités Terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra faire la preuve qu'il maîtrise les capacités suivantes :

Sur le terrain :

- Assumer lés différents rôles qu'exige la fonction de « médiateur interculturel en milieu hospitalier ».
- Faire évoluer sa pratique en fonction de sa propre évaluation, en intégrant les informations critiques, conseils des superviseurs ou partenaires.

Par un entretien oral avec le superviseur :

- Justifier l'organisation mise en place, les modifications y apportées par le stagiaire et évaluer les résultats obtenus.
- En tenant compte de l'expérience acquise, énoncer les éléments qu'il modifierait ou maintiendrait s'il devait recommencer son stage dans les mêmes conditions.
- Enoncer les apports théoriques qu'il a pu reconnaître dans sa pratique, qu'il a vus confirmés, illustrés ou qu'il a utilisés sciemment.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des compétences suivantes :

- Utilisation adéquate des ressources disponibles.
- Adéquation des réponses apportées aux demandes
- Niveau de prise de conscience dans l'analyse des situations professionnelles vécues.
- Prise en compte des variables locales et adaptations de la pratique à chaque situation.
- Clarté dans la formulation du rapport de stage et niveau d'auto-évaluation.

Annexe 6

Médiation Interculturelle en milieu hospitalier : Stage (convention)

Chargés de Cours

Experts ayant une expérience professionnelle dans les institutions hospitalières ou médicales.

Experts dans le domaine de la communication et de la médiation.

Experts ayant une expérience professionnelle dans le domaine de l'interculturalité.